Nations Unies

S/PV.5325



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5325e séance

Mercredi 14 décembre 2005, à 15 h 30
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Duclos
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Lacanilao
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Motoc

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/766)

05-64195 (F)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/766)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sumaida'ie (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Gambari à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/766, qui contient le rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et de M. John Bolton, représentant des États-Unis, au nom de la force multinationale.

Je donne à présent la parole à M. Gambari.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi décrit les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) de septembre à novembre 2005. Ayant accompagné le Secrétaire général durant sa visite à Bagdad le 12 novembre, je suis heureux d'être à même de présenter au Conseil aujourd'hui les travaux de notre mission et de partager quelques impressions de première main en ce qui concerne les difficultés auxquelles l'Organisation des Nations Unies est confrontée en Iraq au seuil de 2006.

Le rapport du Secrétaire général (S/2005/766) est publié au moment où les élections de demain doivent mettre fin au processus de transition politique énoncé dans la résolution 1546 (2004). Le fait que ce processus ait été maintenu sur les rails dans des conditions très difficiles est un témoignage de la détermination de la plupart des Iraquiens de contribuer, par des moyens pacifiques et démocratiques, à façonner l'avenir de leur pays. La participation populaire croissante aux trois scrutins qui ont eu lieu cette année, que nous avons considérablement encouragée, est un signe du développement de la nouvelle dynamique politique en Iraq, et il s'agit là d'un signe positif.

Le scrutin de demain permettra de mesurer la confiance que le peuple iraquien est prêt à placer en son propre avenir alors qu'il est toujours confronté à de redoutables défis politiques et économiques, ainsi qu'en matière de sécurité. L'Organisation des Nations Unies encourage une fois encore tous les Iraquiens à exercer leur droit démocratique de vote et appelle toutes les parties à s'abstenir d'avoir recours à la violence ou à toute action qui pourrait saper le processus démocratique.

Le processus de transition politique est, bien entendu, loin d'être achevé. Comme l'explique le rapport du Secrétaire général, le cadre établi par la résolution 1546 (2004) visait à promouvoir le dialogue et la réconciliation nationales. Cela était supposé avoir, en retour, un effet positif sur la situation en matière de sécurité. Ce n'est pas ce qui s'est produit et il reste encore beaucoup à faire pour insuffler au processus politique un élan qui mettrait l'accent sur ce que les Iraquiens ont en commun plutôt que sur ce qui les sépare.

Les dirigeants politiques iraquiens savent que l'écrasante majorité des citoyens iraquiens souhaite vivre dans un Iraq stable, pacifique et démocratique. Sous les auspices de la Ligue des États arabes, un groupe de responsables politiques, sociaux et religieux iraquiens s'est réuni au Caire du 19 au 21 novembre pour examiner la nécessité de réconcilier la nation et d'élaborer des mesures de renforcement de la confiance qui atténueront les tensions, réaffirmeront les aspirations que toutes les communautés iraquiennes ont en partage et, ce qui est non moins important, a convenu que la violence et les forces extérieures négatives ne devraient pas avoir de place dans la vie politique et dans l'avenir de l'Iraq.

Bien qu'il ne soit agi que d'une réunion préliminaire, celle-ci a montré que, s'ils reçoivent les encouragements appropriés et disposent d'un lieu adéquat, les représentants de l'Iraq pouvaient contribuer sensiblement à un processus politique qui prend ses distances des dissensions civiles et qui place ce que les Iraquiens ont en commun avant les identités ethniques et religieuses.

Nous avons encouragé le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ashraf Jehangir Qazi, et son équipe à appuyer les efforts de la Ligue des États arabes et de son Secrétaire général, M. Amre Moussa, pour créer un forum où les divergences véritables pourraient être examinées de manière significative et constructive. Le Secrétaire général a fait part de la détermination de l'Organisation des Nations Unies à continuer d'œuvrer avec la Ligue des États arabes, le Gouvernement iraquien et tous les participants à la réunion du Caire afin d'assurer que cette initiative aboutisse à un renforcement du dialogue et du processus de réconciliation, conformément à la résolution 1546 (2004) et dans le plein respect de la souveraineté nationale, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Un nouveau paysage politique émergera sans aucun doute en Iraq après les élections. Toutes les initiatives politiques devront prendre ce fait en ligne de compte. Nous espérons que le Conseil des représentants se réunira à la première occasion possible, une fois que les résultats seront clairs, et que le nouveau gouvernement sera ensuite formé dès que possible. L'Organisation des Nations Unies encourage tous les représentants de l'Iraq élus et tous ses dirigeants politiques à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer la formation du gouvernement afin que l'élan positif créé par les élections se transmette au nouveau gouvernement souverain de l'Iraq.

Une des tâches les plus importantes du nouveau Conseil des représentants sera de créer la Commission de révision de la Constitution et de lui permettre d'entreprendre ses travaux d'une manière crédible et efficace. Le résultat du référendum constitutionnel a montré qu'une proportion importante des Iraquiens ne pouvait appuyer le projet de constitution dans sa forme actuelle. La réunion du Caire a montré que la base d'un consensus national sur les questions difficiles subsiste. L'Organisation des Nations Unies demeure cependant convaincue qu'un consensus peut être dégagé sur les points de la constitution pour lesquels l'accord ne s'est pas fait. La MANUI se tient prête par conséquent à continuer d'apporter son aide au Conseil des représentants et à la Commission de révision de la Constitution dans l'exécution de leurs mandats.

Quelle que soit l'issue de l'élection, la nécessité d'un dialogue national et d'une réconciliation nationale est bien réelle, tout comme l'est l'occasion donnée aux différentes clientèles politiques de se rapprocher en vue de bâtir leur avenir commun, par le dialogue, la compréhension mutuelle et le compromis. L'ONU se tient prête à apporter sa contribution pour appuyer cet objectif de façon directe et pratique. Le plus grand atout de l'Iraq est la diversité de ses populations, leurs compétences et leur histoire commune. Nous continuerons à déployer tous les efforts possibles pour aider à faciliter de véritables progrès politiques et promouvoir une plus grande compréhension entre les diverses communautés iraquiennes. Le dialogue et la réconciliation seront par conséquent au cœur de nos activités dans tous les domaines relevant de notre mandat.

Un aspect important de notre activité dans ce domaine concerne la situation des droits de l'homme, notamment à la lumière d'informations de plus en plus troublantes diffusées ces dernières semaines. Le Secrétaire général a attiré à plusieurs reprises l'attention sur les problèmes de droits de l'homme en Iraq, condamnant les attaques contre des civils innocents – qu'elles soient le fait de terroristes, d'insurgés ou de groupes paramilitaires – et appelant toutes les parties à un strict respect de leurs obligations au titre du droit international humanitaire. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a aussi été saisi de cette question. La situation exige

non seulement notre attention continue, mais, de façon encore plus importante, une action urgente, notamment de la part des autorités iraquiennes et de la force multinationale.

Sur ce point, nous nous félicitons de l'engagement de la force multinationale à prendre des mesures correctives initiales, surtout concernant la question des détenus. Nous engageons aussi vivement le Gouvernement iraquien à donner suite aux actions qu'il a annoncées pour traiter cette situation grave. Pour sa part, la MANUI continuera d'encourager toutes les parties concernées à faire tous les efforts nécessaires pour veiller à ce que les droits de l'homme fondamentaux de tous les Iraquiens soient respectés et que les abus passés et présents soient traités sur la base de l'état de droit et des obligations internationales. L'ONU attend le plein appui du Conseil de sécurité pour la mise en œuvre de cet aspect important de notre mandat.

Il sera tout aussi important que le nouveau Gouvernement soit en mesure de répondre rapidement aux besoins réels et aux véritables attentes du peuple iraquien. Après trois ans de bouleversements et des décennies de privations, les Iraquiens se tournent encore vers leurs dirigeants en vue d'obtenir les améliorations tangibles qui faciliteront leur vie quotidienne et permettront la stabilisation de leur pays. Il est donc dans l'intérêt de la région – et particulièrement des voisins de l'Iraq – comme de la communauté internationale de continuer à fournir un appui à long terme à l'Iraq. Le Conseil a une responsabilité particulière à cet égard et doit aider au rétablissement du statut normal de l'Iraq en tant que membre à part entière de la communauté internationale.

À son retour de Bagdad, le Secrétaire général a eu l'occasion de s'adresser au Conseil pour décrire les conditions d'une difficulté exceptionnelle dans lesquelles la MANUI opère en Iraq. Même si le Conseil a réaffirmé dans la résolution 1637 (2005) le rôle moteur de l'ONU pour ce qui est d'aider le peuple et le Gouvernement iraquiens à poursuivre le développement politique et économique, force est de reconnaître que la capacité d'action de l'ONU en Iraq dépend de l'engagement et de l'appui des États Membres de l'Organisation.

À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que la semaine dernière, le 8 décembre, j'ai signé avec l'Ambassadeur Bolton l'accord entre l'ONU et les États-Unis, en tant que commandant d'ensemble de la force multinationale, à propos de la mise en place de la sécurité pour la MANUI. Cet accord important officialise les arrangements de sécurité déjà en place pour l'ONU en Iraq. Toutefois, pour que la MANUI reste efficace et étende ses activités au-delà de Bagdad, elle a besoin de l'appui continu du Conseil et de ressources adéquates. Dans ce contexte, les moyens aériens nécessaires pour se rendre dans le pays et se déplacer à l'intérieur de celui-ci sont un aspect essentiel du déploiement futur de la MANUI.

L'ONU a jusqu'ici accompagné l'Iraq à chaque étape de sa transition. Les hommes et les femmes de la MANUI, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Qazi, méritent notre admiration et notre appui entiers pour leur dévouement et leurs efforts au service de la cause de la paix. Conformément à son mandat, lorsque les circonstances le permettent et comme cela lui a été demandé, la MANUI est décidée à poursuivre son action pour tout le peuple iraquien, en partenariat avec le Gouvernement iraquien et avec le plein appui de la communauté internationale par l'entremise du Conseil de sécurité.

M. Bolton (États-Unis) (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de la résolution 1546 (2004), j'ai le plaisir de faire rapport au Conseil de sécurité, au nom des 30 pays composant la force multinationale, sur les efforts déployés par la force et les progrès réalisés dans l'exécution de son mandat. Au cours de la période considérée, le Conseil a, sur la demande du Gouvernement iraquien, prorogé à l'unanimité ce mandat jusqu'au 31 décembre 2006.

Nous ne pouvons pas et ne devons pas minimiser la violence et l'instabilité en Iraq. Cela serait manquer de respect à l'égard des étrangers et des Iraquiens qui ont perdu la vie en luttant pour un Iraq fédéral, démocratique, pluraliste et unifié. Dans le même temps, toutefois, nous ne pouvons pas ignorer la transition politique réussie de l'Iraq, ni les progrès réalisés dans l'entraînement et l'équipement de ses forces de sécurité.

Comme dans la période qui a précédé le référendum d'octobre, il y a eu une augmentation des attaques d'insurgés au cours des préparatifs de l'élection de demain. Les attaques d'insurgés restent concentrées dans quatre des 18 provinces iraquiennes : Bagdad, Ninive, Al-Anbar et Sallah Addine. Bien que

80 % de toutes les attaques soient dirigées contre la force multinationale, environ 80 % des victimes appartiennent à la population iraquienne. Bien que les attaques contre l'infrastructure de l'Iraq représentent une faible proportion du total, elles continuent d'avoir une incidence significative sur les revenus pétroliers du Gouvernement iraquien et provoquent l'insatisfaction du public quant à la fourniture des services essentiels. Les attaques visant l'infrastructure ont augmenté au cours de la période considérée, mais ont été en deçà des records absolus de 2004.

Les opérations de la force multinationale sont coordonnées avec des responsables locaux, des autorités tribales et/ou des membres du clergé. Ces opérations ont perturbé des cellules d'insurgés importantes, limité les déplacements d'insurgés et facilité les progrès de la reconstruction et de l'édification de la démocratie. L'augmentation spectaculaire au cours des derniers mois du nombre de renseignements fournis par la population a joué un rôle capital et indique un rejet croissant des insurgés par la population. En mars 2005, les forces iraquiennes et multinationales avaient reçu plus de 400 renseignements de citoyens iraquiens. En août 2005, elles en ont reçu 3 300, et en septembre 2005 plus de 4 700.

Malgré des difficultés persistantes en matière de sécurité, des progrès significatifs ont été obtenus dans la reprise de territoires sous contrôle de l'ennemi. Grâce à des opérations dirigées par la force multinationale et par les forces iraquiennes, certaines régions d'Iraq précédemment sous le contrôle de terroristes sont désormais contrôlées par le Gouvernement iraquien. En outre, les résidents de ces régions peuvent prendre part librement au processus politique, qui continue de se développer. Dans les zones rurales de l'Iraq, les forces iraquiennes et multinationales ont travaillé à éliminer les éléments ennemis irréductibles, maintenir une présence de sécurité et édifier des institutions locales pour faire avancer la reconstruction locale et le développement de la société civile.

La force multinationale continue de travailler avec le Gouvernement iraquien à entraîner et équiper les forces de sécurité iraquiennes (FSI). Nous avons travaillé ensemble pour définir une structure des forces qui réponde aux besoins de l'Iraq en matière de sécurité, et nous réévaluons en permanence les effectifs requis sur la base des menaces actuelles. L'objectif est de compléter en totalité la constitution des forces – en termes de capacité institutionnelle – d'ici à août 2007. Malgré des attaques sauvages répétées contre des volontaires pour l'enrôlement dans les FSI, les recrutements continuent de dépasser la demande, même avec l'expansion rapide des FSI. Et ces recrues ne proviennent pas seulement des communautés chiites et kurdes, comme cela a été dit incorrectement par certains. Au cours des derniers mois, près de 5 000 recrues en provenance des zones sunnites ont rejoint les rangs. Comme l'a dit un haut responsable militaire : « Les forces de sécurité iraquiennes combattent vigoureusement. Elles se battent bien. Elles ne craquent pas sous la pression. Et elles apportent une contribution remarquable. »

Les FSI, dont les effectifs s'élèvent désormais à plus de 214 000, continuent de se développer malgré une insurrection qui cherche activement à entraver leur développement, à détruire leur infrastructure et leur matériel, et à intimider les recrues. Les Iraquiens assument une plus grosse part des combats, à la fois au niveau des missions de combat et des opérations de suivi, notamment en apportant des fournitures, une aide médicale et d'autres services pour que les communautés touchées retrouvent une vie normale.

Voici des exemples précis des progrès réalisés par les forces du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur de l'Iraq en vue de prendre en main la sécurité iraquienne.

Les unités iraquiennes sont de plus en plus aptes à prendre la direction des opérations de combat contre les insurgés. Quatre-vingt-dix-sept bataillons des opérations spéciales et de l'armée iraquienne mènent des opérations de combat contre l'ennemi. Sur les 97 unités opérationnelles et unités des opérations spéciales, 38 ont un rôle primordial au niveau de la sécurité, avec l'appui de la force multinationale, ou sont pleinement indépendantes. Il y a également 28 bataillons de la force de police spéciale capables de mener des opérations de combat.

Les forces de sécurité iraquiennes acquièrent un espace de combat plus important et se préparent à assumer des responsabilités de commandement et de contrôle au niveau des divisions. En juin 2004, aucune unité des forces de sécurité iraquiennes ne contrôlait de territoire. À l'heure actuelle, les forces iraquiennes sont responsables de la sécurité à Najaf et à Karbala et dans une bonne partie de la province de Bagdad.

D'autres bataillons et brigades iraquiens contrôlent des centaines de kilomètres carrés de territoire dans d'autres provinces avec l'appui et le concours de la force multinationale. En septembre 2005, 11 bataillons iraquiens ont participé aux opérations à Tal Afar, contrôlant leur propre espace de combat et dépassant par leur nombre les forces multinationales pour la première fois dans une opération offensive majeure. Ces six derniers mois, le nombre de patrouilles effectuées indépendamment par des forces iraquiennes a doublé, amenant le pourcentage total à pratiquement un quart de toutes les patrouilles effectuées sur place.

Le nombre d'unités opérationnelles et d'hommes entraînés, équipés et formés a augmenté. Plus de 102 000 soldats, marins et aviateurs du Ministère de la défense ont été entraînés et équipés. En outre, 75 000 agents de police et de patrouille routière ont été entraînés et équipés. Ils travaillent avec 37 000 autres forces du Ministère de l'intérieur, ce qui représente un total d'environ 112 000 hommes. Dans l'ensemble, cela représente une augmentation d'environ 12 % des forces du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur formées et équipées pour les opérations anti-insurrectionnelles ces cinq derniers mois.

Cependant, tout en reconnaissant ce succès, force est de reconnaître que les forces iraquiennes ne sont pas encore prêtes à mener des opérations indépendantes unilatéralement sans l'assistance de la force multinationale. La force multinationale est prête à continuer à prêter son concours.

Les différentes entités de la force multinationale – notamment les Géorgiens, les Roumains et les Sud-Coréens – continuent d'assurer la sécurité des Nations Unies à Bagdad, à Basra et à Erbil, respectivement. Ces unités assurent la sécurité des sites, des services de reconnaissance, des patrouilles de sécurité, des escortes pour les convois, des points de contrôle et, le cas échéant, des évacuations médicales et d'urgence.

Les contributions de l'ONU, surtout dans les préparatifs des élections de demain, sont essentielles. Nous demandons à l'ONU de continuer à honorer le mandat que lui confère la résolution 1546 (2004). Il reste encore beaucoup à faire, notamment au niveau de l'aide humanitaire et de l'aide à la reconstruction, et il est nécessaire d'élargir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) afin qu'elle puisse accomplir son travail et s'acquitter de son mandat. Nous sommes heureux, comme le Secrétaire général adjoint l'a dit, d'avoir signé, la semaine dernière, un mémorandum d'accord avec l'ONU afin de codifier les arrangements de sécurité pour la MANUI actuellement en place.

En dépit des progrès que j'ai décrits aujourd'hui, la force multinationale et ses partenaires iraquiens se heurtent encore à de multiples difficultés dans le domaine de la sécurité. Ils doivent notamment faire face aux actes d'intimidation et de brutalité des ennemis qui ne connaissent aucune limite juridique ou morale; ils doivent créer des forces de sécurité et des institutions iraquiennes représentatives, loyales avant tout au Gouvernement iraquien; ils doivent neutraliser les actions de pays tels que la Syrie et l'Iran, qui offrent refuge et aide aux terroristes et sont les ennemis de la démocratie en Iraq; ils doivent comprendre la composition des réseaux terroristes et autres réseaux ennemis et les relations existant entre ces réseaux; ils doivent faire face aux milices et aux groupes armés qui sont en dehors du secteur sécuritaire officiel et du commandement du Gouvernement central; ils doivent s'assurer que les ministères chargés de la sécurité ont la capacité nécessaire pour appuyer la nouvelle armée iraquienne et les nouvelles forces de police iraquiennes; ils doivent intégrer les outils politiques, économiques et sécuritaires et les synchroniser avec les efforts déployés par le Gouvernement iraquien en vue de promouvoir une gouvernance efficace et transparente, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et le bien-être de tous les citoyens iraquiens.

La force multinationale s'acquitte de son mandat et coopère avec le Gouvernement iraquien pour instaurer la sécurité et la stabilité en Iraq. La force aide les Iraquiens à établir des forces de police et des unités de combat, ainsi que les éléments nécessaires pour les gérer, les contrôler et en assurer le fonctionnement. Elle est en voie d'accomplir son mandat et elle attend avec impatience le jour où les Iraquiens seront en mesure d'assumer la pleine responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq.

Enfin, je sais que je parle au nom de tous les membres de la force multinationale et du Conseil en souhaitant à l'Iraq que les élections de demain se déroulent dans un climat de sécurité et soient une réussite. Il importe que les élections en Iraq soient transparentes et inclusives. Nous demandons à tous les Iraquiens de participer aux élections afin de faire connaître leurs vues sur l'avenir de l'Iraq. Nous saluons les efforts consentis par les Iraquiens, l'ONU et d'autres membres de la communauté internationale

qui permettent aux citoyens iraquiens de participer à leur processus politique.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent le représentant de l'Iraq à prendre la parole.

M. Sumaida'ie (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué la présente séance et d'offrir à ma délégation l'occasion de prendre la parole devant le Conseil à un moment qui est un tournant dans l'histoire moderne de mon pays.

Je voudrais tout d'abord remercier, au nom du Gouvernement iraquien, l'Organisation des Nations Unies de l'assistance humanitaire et de l'appui qu'elle offre à mon pays en matière de développement et de reconstruction, ainsi que de l'aide qu'elle nous offre pour concourir au succès du processus politique. Je remercie tout spécialement M. Ashraf Qazi et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) de leurs efforts inlassables à cet effet, notamment les efforts pour faciliter les consultations durant la période de rédaction de la constitution et d'élaboration de la loi électorale. Nous les remercions également de leur contribution sur la scène politique en vue de rapprocher les vues des diverses forces politiques en Iraq.

Malgré ces succès, la présence des Nations Unies en Iraq reste insuffisante. Nous souhaitons voir un renforcement des effectifs des Nations Unies afin de faciliter les communications avec les institutions étatiques et les organisations de la société civile et avec les organismes et programmes des Nations Unies présents en Iraq.

Le processus politique en Iraq évolue manifestement comme prévu, conformément au paragraphe 4 de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Le référendum constitutionnel a eu lieu, comme prévu, le 15 octobre 2005. Demain, tous les Iraquiens se rendront aux urnes pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale. Les faits positifs récents, notamment dans les domaines constitutionnel et politique, auraient été impossibles sans les grands sacrifices consentis par le peuple iraquien et les forces multinationales qui aident le peuple et le Gouvernement à réaliser un changement politique. Ces faits auraient également été impossibles sans l'aide des Nations Unies.

Nous continuons à nous heurter à de grandes difficultés qui exigeront encore plus de sacrifices et d'aide. Entre-temps, les terroristes ont intensifié leurs actes de violence et de destruction, s'en prenant à l'infrastructure et à des personnes innocentes. Ils ont tenté de semer la confusion et de provoquer une guerre civile afin de bloquer le processus politique menant à la naissance d'un Iraq fondé sur les nouveaux principes de la démocratie, du multilatéralisme et du fédéralisme et où le pouvoir s'exerce de manière pacifique.

Après les dernières élections et après la formation du Gouvernement provisoire, la rédaction de la constitution et la création des institutions présidentielles, gouvernementales et parlementaires, il est clairement apparu que le Gouvernement provisoire devait inclure des représentants de tous les secteurs de la société iraquienne, y compris les parties qui n'ont pas participé aux élections. Nous y sommes parvenus, en grande partie, et avons entrepris, avec succès, d'élargir de la même façon le comité chargé de la rédaction de la constitution. À la suite de la Conférence du Caire du 19 au 21 novembre, nous pourrons inclure plus de partis, à condition qu'ils rejettent la violence et s'engagent à participer d'une manière pacifique au processus politique et à la gouvernance.

Le 15 décembre au plus tard, la première phase du processus politique aura été achevée, et un nouveau processus commencera en Iraq sur la base des principes adoptés durant la première phase avec l'adoption de la nouvelle Constitution, qui avait trait aux domaines sociaux, économiques et politiques aux niveaux national et international. Le grand problème auquel l'Iraq sera confronté à l'avenir, dans les processus d'instauration de la démocratie et de la bonne gouvernance et de reconstruction, ce sera le terrorisme, qui est financé par le crime organisé et qu'il faudra vaincre et éliminer complètement. Cela ne sera pas possible sans l'appui de la communauté internationale, en particulier les pays voisins de l'Iraq.

L'Iraq est exposé quotidiennement à toutes sortes d'actes de terrorisme aveugles qui prennent indifféremment pour cible qui les civils, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées. Des hôpitaux, des centres où des voyageurs se rassemblent, des marchés, des écoles et des mosquées sont attaqués. Tous ces actes sont commis au nom de raisons soi-disant religieuses et nationalistes. Mais l'objectif du terrorisme est de bloquer le processus des changements démocratiques libres en Iraq, de renvoyer le pays dans l'ère des ténèbres et du sous-développement, et d'étouffer le libre arbitre et la créativité de la population.

L'Iraq est déterminé à lutter contre le terrorisme, au nom des principes d'un Islam tolérant, du nationalisme authentique et des principes d'humanité et de liberté. L'Iraq ne connaîtra pas la stabilité et le progrès s'il n'éradique pas le terrorisme. Ce sont les forces armées iraquiennes et la police nationale qui assument la plus lourde responsabilité de la lutte contre le terrorisme, aidées en cela la force multilatérale et ce, jusqu'à ce que les forces iraquiennes soient en mesure de le faire seules. C'est pourquoi nous demandons une prorogation du mandat de la force multinationale.

La tâche principale qui incombe au Gouvernement iraquien, outre la lutte contre le terrorisme, c'est la reconstruction. À cet égard, le Gouvernement déploie d'importants efforts, et le nouveau Gouvernement en fera encore davantage après les élections, en particulier pour ce qui est de la relance de l'économie, la remise sur pied de l'infrastructure et la prestation des services de base à ses citoyens.

Le Conseil sait qu'actuellement, les ressources de l'Iraq sont limitées. Il est également conscient du niveau de destruction économique, sociale et humanitaire dont nous avons hérité du régime déchu de Saddam Hussein. Les actes terroristes et criminels commis par les forces des ténèbres empêchent la renaissance économique du pays. L'Iraq a donc cruellement besoin de l'aide internationale. La communauté internationale a toutefois manifesté sa détermination, comme l'a montré la conférence des donateurs de Madrid, et comme cela a été confirmé par les conférences de Bruxelles et d'Amman. Nous pensons qu'il est grand temps d'accélérer le mécanisme de mise en œuvre des engagements pris lors de ces conférences afin d'accélérer le processus économique national sans dépenser nos ressources pour des questions secondaires. Nous voulons briser le cycle de la violence et instaurer la stabilité.

La question de la violation des droits de l'homme en Iraq a récemment été soulevée. Bien entendu, nous devons lutter contre ce phénomène avec courage; mais, nous devons l'examiner dans son contexte. Ce qui est arrivé ne concerne que quelques cas individuels et ne représente pas le comportement systématique des forces iraquiennes. Cela ne s'inscrit pas dans la politique du Gouvernement. Les dirigeants iraquiens actuels ont eux-mêmes été victimes de violations flagrantes de leurs droits fondamentaux sous l'ancien régime. Le Gouvernement iraquien a réagi avec célérité. Il a constitué une commission chargée d'enquêter sur ces violations. En outre, il a exprimé le souhait que la communauté internationale l'aide à mettre en place ses institutions conformément aux règles et aux critères internationalement acceptés dans le domaine des droits de l'homme afin de protéger ces droits. Il est bon pour l'avenir de constater que ce sont les organisations non gouvernementales iraquiennes qui ont été les premières à faire état de ces violations, preuve de la vitalité de ces organisations dans le domaine des droits de l'homme, et reflet de la pratique démocratique du peuple iraquien.

Aujourd'hui, l'Iraq entre dans une nouvelle phase. Il a adopté une Constitution permanente fondée sur des principes démocratiques et qui interdit toute activité visant à fabriquer ou à acquérir des armes de destruction massive. Il est grand temps que le Conseil de sécurité ferme son dossier sur le désarmement relatif au régime précédent. Nous devons clore le dossier de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies qui n'est acceptable sous aucun prétexte. Le nouvel Iraq recherche une nouvelle position sans équivoque du Conseil de sécurité, qui tienne compte du fait évident que l'Iraq d'aujourd'hui n'est pas l'Iraq de Saddam Hussein.

Chaque jour, des Iraquiens écrivent avec leur sang l'histoire de leur héroïsme et de leur détermination. Cette histoire sera une source d'inspiration pour le monde entier – une lueur d'espoir sur la voie de la liberté. Je reviens tout juste de Bagdad où il existe un conflit entre, d'une part, des terroristes et des criminels encouragés par le régime précédent et par ses homologues à l'extérieur de l'Iraq – et ils ne sont que quelques-uns – et d'autre part, les rêves de millions d'enfants, d'hommes et de femmes courageux qui font face à la mort sans hésitation. Demain, le monde entier entendra la voix de l'espoir claironner avec force. Demain le terrorisme sera enfin considéré comme un échec.

Le Président *(parle en anglais)* : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 10.